

Le relais Familles et Assistantes Maternelles

Accueil des familles, des assistantes maternelles, des aides à domicile, et, des personnes désirant exercer ce métier.
Ceci afin de créer un lieu d'échange, de rencontre, d'information, et d'accompagnement....

Le relais propose :

- Des temps d'atelier d'éveil

- Au centre (2 matinées/semaine)

Le lundi et mardi de 9h à 11h30.

(sur inscription au centre et réservé aux Assistantes maternelles)

- Sur des lieux communaux

(2 jeudi/mois, sur chaque commune)

Le jeudi de 9h30 à 11h00

(ouvert aussi aux familles sur inscriptions)

- Des rencontres individuelles ou collectives

- Des permanences administratives

Lundi de 13h00 à 17h30

Mardi de 13h00 à 17h30

Jeudi de 13h30 à 17h30



Pour tous renseignements,
vous pouvez contacter
Nathalie Lemonnier
Au 01.60.28.68.89

Mot de la Présidente.

Lorsqu'un bébé s'annonce, une question se pose souvent à de nombreux parents :

Où et comment le faire garder régulièrement ou occasionnellement ?

Pour accompagner dans cette recherche, les familles résidant sur leurs territoires, les communes de Chevry-Cossigny, Férolles-Attilly et Servon ont souhaité s'associer pour créer un lieu d'accueil intercommunal de la Petite Enfance qui offre des modalités de garde diversifiées et qualitatives afin de s'adapter à la réalité des besoins de chacun.

Mais au-delà d'un simple service de garde, le multi accueil et le relais familles/assistantes maternelles sont aussi des espaces où, professionnels et parents, tous soucieux du bien-être des tous petits, peuvent se rencontrer et dialoguer.

Soutenu financièrement par les communes, la CAF et le Conseil Général, je souhaite que ce lieu de vie collective offre une expérience enrichissante à chaque enfant, qu'il favorise son éveil au monde et qu'il contribue à son épanouissement dans sa vie future.

Françoise Narce

*Présidente du Syndicat Intercommunal
de la Petite Enfance*

SIEGE DU SIPE

Mairie de Chevry Cossigny
29 rue Charles Pathé
77173 CHEVRY COSSIGNY



Graines d'étoiles



CENTRE INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE

ROUTE DE SERVON
77150 FEROLLES ATTILLY

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Madame Anconière Isabelle

☎ 01 64 05 69 95

Edito,

Lieu d'écoute et d'information concernant l'accueil des jeunes enfants, les professionnelles vous orientent vers le mode d'accueil le mieux adapté à vos besoins et celui de votre enfant.

Puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires puéricultrices et agents qualifiés petite enfance forment le personnel de la structure.

Elles vous accueillent dans un cadre adapté, sécurisé et individualisé pour le bien être de vos enfants.

Deux prestations vous sont offertes :

Accueil collectif, régulier ou occasionnel

*Et Accueil familial par le biais
du relais familles/assistantes maternelles*

Isabelle ANCONIERE

*Directrice du Centre Intercommunal
de la Petite Enfance*



Le multi-accueil :

Accueil Régulier en crèche

Votre enfant est accueilli en crèche, 2-3-4- ou 5 jours par semaine selon vos besoins et sous contrat mensualisé.

Horaires :

De 7h00 à 18h45 du lundi au vendredi

Fermetures :

5 semaines/an, définies selon un calendrier établi à chaque rentrée.

Projet d'accueil :

Selon l'âge de votre enfant (de 3 mois à 3 ans) chaque pièce est aménagée en fonction de ses capacités et de ses besoins. Les professionnelles sont disponibles pour vous et votre enfant et créent un climat accueillant et rassurant. Elles accompagnent chaque enfant dans les différentes étapes de son développement en favorisant les échanges.

Participation financière :

Selon vos revenus annuels et le nombre d'enfants à votre charge un taux d'effort est appliqué. Le résultat obtenu vous indique votre taux horaire.

	1 enf	2 enf	3 enf	4 enf
Part. familiales	0.06%	0.05%	0.04%	0.03%

PF = revenus annuels/12 multiplié par taux d'effort

Documents à fournir pour l'inscription :

- Avis d'imposition de l'année précédent l'année en cours
- Carnet de santé
- Livret de famille ou acte de naissance
- Justificatif de domicile

Accueil Occasionnel en halte Garderie

Votre enfant est accueilli à temps partiel quelques heures ou demi-journées dans la semaine. Des contrats mensuels peuvent vous être proposés.

Horaires :

Les lundis ⇒ 8h30 à 12h15

Les mardis* jeudis et vendredis en journée continue de 8h30 à 17h15.

(*accueil uniquement pour enfant de + de 2 ans.)

Fermetures :

Tous les mercredis et lundis après midi, et 5 semaines par an définies selon le mode ci-contre

Projet d'accueil :

A partir de 6 mois, des professionnelles petite enfance vous accueillent dans une ambiance chaleureuse, garantissant le bien-être, la sécurité et la découverte de la collectivité pour votre enfant et vous-même. Elles vous accompagnent dans des moments forts comme la séparation, la prise d'autonomie, et la vie en groupe...

Participation financière :

Identique à celui de l'accueil régulier pour toutes les familles y compris les extérieurs aux communes du Syndicat.

Documents à fournir pour l'inscription :

- Voir documents ci-contre ainsi qu'un certificat médical d'aptitude à fréquenter la collectivité